

précédé sur cette terre, et qui l'ont précédé aussi dans un séjour meilleur.

Oh ! que la religion catholique est belle et consolante avec son respect et ses prières pour les morts, avec ses liens de charité perpétués jusqu'au-delà du tombeau.

Courrier de St. Hyacinthe du 4 Mars.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. Lord Clarendon a le portefeuille des affaires étrangères en remplacement de lord John Russell.

Le 15 Février, M. F. Peel a obtenu la permission d'introduire un bill pour permettre à la législation du Canada de régler la question des réserves au clergé.

FRANCE. Des bruits circulent à Paris depuis quelques temps, sur la possibilité d'un traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et quelques autres petits états dans le but de contrebalancer les pouvoirs du Nord de l'Europe.

Le 14 février l'empereur a fait aux Tuileries, dans la salle des Maréchaux, l'ouverture de la session législative, et a reçu ensuite le serment des M. M. du sénat et du corps législatif.

Dans son discours l'Empereur vante le calme et la prospérité de la France, les exploits de l'armée française en Afrique. Il dit que la forme du gouvernement s'est modifiée légalement et sans secousses, par le libre suffrage du peuple, que les puissances européennes ont toutes reconnu le nouveau gouvernement, que la France a maintenant des institutions qui peuvent se défendre d'elles-mêmes, et dont la stabilité ne dépend point de la vie d'un homme, qu'il se rencontre toujours des individus incorrigibles qui oublieux de leur propre expérience, de leurs terreurs passées, de leurs désappointements, s'obstinent à ne tenir aucun compte de la volonté nationale, mais le gouvernement s'en inquiète peu. Il termine en disant :

Remercions donc la providence de la protection visible qu'elle a accordée à nos efforts; persévérons dans cette voie de fermeté et de modération qui rassure sans irriter, qui conduit au bien sans violence, et prévient ainsi toute réaction. Comptons toujours sur Dieu et sur nous-mêmes, comme sur l'appui mutuel que nous nous devons, et soyons fiers de voir en si peu de temps ce grand pays pacifié, prospère au dedans, honoré au dehors.

Aussitôt après ce discours l'empereur et l'impératrice se sont retirés au milieu des acclamations les plus vives.

DIOCÈSE DE BORDEAUX. On lit dans l'Ami de la Religion de Paris :

Dire que notre pays est changé, ce n'est pas assez dire; nous nous contenterons d'enregistrer ce fait unique. Le dimanche 23 janvier, sur une population de 1,200 âmes, 800 se sont présentées à la table sainte. Le nombre des hommes égale celui des femmes : c'est à remarquer. Après avoir communiqué ces âmes ferventes, S. Em le Cardinal archevêque de Bordeaux a confirmé près de 400 hommes.

AUTRICHE. Une tentative d'assassinat a eu lieu sur la personne de l'empereur d'Autriche, qui a été légèrement blessé.

L'assassin, qui est un hongrois, a été arrêté. Il paraît que des bandes de *guérillas* parcourent la Hongrie, et que les choses ont une mauvaise couleur.

Mazzini et Kossuth se sont donné la main. Tous deux viennent d'adresser à leurs compatriotes des proclamations d'insurrection dans lesquelles ils dévoilent leurs plans de révolte.

TURQUIE. La guerre de Montenegro avec la Turquie devient de jour en jour plus sérieuse. Les Turcs ont été battus partout et continuent néanmoins leur injuste guerre contre les monténégrins. L'Autriche et la Russie ont lancé quelques bataillons sur les frontières de la Turquie de sorte qu'elle est aussi exposée que Montenegro.

ÉTATS UNIS. Le Président a nommé pour ses ministres, les messieurs qui suivent :

Secrétaire d'État, L'hon. W. L. Marcy,
" de la Trésorerie, " Jas. Guthrie,
" de l'intérieur, " R. McLelland,
" de la guerre, " Jefferson Davis,
" de la marine, " Jas. C. Dobbin,
Maître Gén. des Postes, " Jas. Campbell,
Procureur-Général, " Caleb Cushing.

ÉMEUTE DE CHARLESTOWN (MASSACHUSETTS). Charlestown, près de Boston, a été sur le point d'être encore ces jours derniers, le théâtre d'une scène semblable à celle qui s'y passa, il y a une vingtaine d'années, lorsque le fanatisme protestant livra aux flammes le couvent des Ursulines. Une jeune fille irlandaise de 17 ans, élevée dans la religion Catholique se fit protestante il y a quelque temps, et disparut bientôt après.

Mercredi dernier une assemblée publique fut convoquée pour délibérer sur cette affaire, et l'exaspération était telle de part et d'autre que l'on jugea prudent d'appeler la milice et les soldats de marine sous les armes, de nommer une centaine de constables, pour assurer la tranquillité publique. Dans la soirée, environ 5,000 individus s'assemblèrent près de l'église catholique, et commencèrent à briser les poteaux des lanternes, les clôtures &c. et à démolir un petit bâtiment en bois appartenant à l'église. Tous les efforts du maire et de l'évêque catholique pour les disperser ayant été inutiles, les troupes reçurent ordre de charger, ce qui mit les émeutiers en fuite.

Depuis, il a été constaté que la jeune fille avait été placée en service à la campagne par sa mère et que toutes deux ont été bien étonnées des violences dont elles avaient été la cause sans le savoir le moins du monde.

Nous tâcherons de donner dans notre prochain numéro le récit de ce qui se passa à l'incendie du couvent des Ursulines dont on a parlé ci-dessus.

DÉBATS PARLEMENTAIRES.

11 Mars 1853.

L'événement des dernières séances a été la mesure générale proposée par le

ministère pour pourvoir à l'incorporation des sociétés religieuses, charitables et d'éducation. La discussion a été longue, vive et animée.

MM. Brown, Sicotte et Cauchon se sont élevés contre la loi, pour des motifs différents.

Mr. Cauchon a parlé avec force contre ce système de centralisation qui veut tout mettre entre les mains du pouvoir. Il reconnaît les avantages de la centralisation dans certaines circonstances particulières. Il admire ce système, par exemple, sous le gouvernement du Cardinal Richelieu, qui fut si fort et si salutaire pour la France. Mais la centralisation, que la situation géographique de ce pays rend utile, ne convient nullement au Canada.

Mr. Sicotte, dont les doctrines paraissent empreintes d'un catholicisme très pur et très sévère, a envisagé la question sous un point de vue très élevé. A ses yeux cette loi n'est autre chose que l'incarnation parmi nous de l'indifférentisme en matière de Religion. Il a demandé quel moyen on aurait sous cette loi, et avec des ministres peu scrupuleux pour empêcher l'établissement en Canada des mormons, des mosquées, ou d'autres monstruosités semblables. Mauvaise dans son principe, vicieuse dans ses détails, cette mesure lui paraît encore inutile, puisqu'il existe déjà des lois auxquelles sont soumis l'érection et le soutien des corporations religieuses et charitables.

Le ministère n'a, certes, point laissé l'opposition sans réponse.

Mr. Drummond, occupe longtemps l'attention des membres et des tribunes. Il s'est efforcé d'expliquer l'intention du ministère en proposant cette loi. Depuis que les Canadas sont unis, l'incorporation des associations religieuses ou charitables, a toujours suscité de violents débats au sein de la chambre : ce sont ces tristes dissensions que l'on veut prévenir en mettant ces sortes d'affaires sous la juridiction immédiate de l'administration. L'honorable ministre professe des doctrines d'un libéralisme très avancé. Il ne s'effrayerait nullement de l'érection d'une mosquée ou d'autre chose semblable.

La mesure a été emportée à une très faible majorité.

RICHELIEU.

[Suite et fin.]

Bon nombre d'autres personnes ayant cru devoir braver la fortune du cardinal en tramant contre lui ou contre Louis XIII, expièrent leur témérité les uns par la perte de leur liberté, les autres, par la perte de leurs biens ou de leur vie. Parmi ces illustres victimes de la justice rigou-